

#2 RENCONTRE
NANTES
8 NOVEMBRE
2019 **RÉGIONALE**
DES MAIRES

3 ANS D'ACTION POUR LES TERRITOIRES



SOMMAIRE

Chiffres clés	p. 4
Une nouvelle contractualisation pour un soutien sur-mesure	p. 6
Un Pacte régional pour préserver et dynamiser l'espace rural	p. 10
Faciliter la mobilité de tous les Ligériens	p. 12
Renforcer l'accès aux réseaux de communication	p. 13
Dynamiser l'attractivité des communes	p. 14
Innover pour une santé de proximité	p. 16
Agir pour l'emploi et l'avenir de tous les jeunes	p. 18
Diffuser la culture et valoriser le patrimoine	p. 19
Ma Région 2050 : imaginons ensemble l'avenir des Pays de la Loire	p. 22

Carte p. 20-21
de vos élus régionaux référents

#maregionenaction



© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Être aux côtés des élus locaux pour préparer l'avenir

Au cœur de l'identité de notre région, les territoires de nos cinq départements, qu'ils soient ruraux ou urbains, contribuent pleinement à son attractivité et à son dynamisme économique, social, environnemental et culturel. Toutefois, malgré l'engagement des élus locaux, cette dynamique demeure fragilisée par un risque de fracture territoriale qui n'épargne pas les Pays de la Loire et notamment son espace rural et péri-urbain.

Pourtant, je refuserai toujours d'avoir une région à deux vitesses.

C'est pourquoi j'ai la conviction que la Région a le devoir d'être au côté des élus locaux qui se battent et agissent au quotidien pour le développement et le rayonnement de leurs territoires. Notre rôle est également de nous engager concrètement pour répondre aux défis majeurs de nos territoires en termes de développement, de désenclavement, d'attractivité, et de transition écologique.

Depuis près de trois ans, la Région agit donc au côté de l'ensemble des élus locaux pour **accompagner et apporter des solutions adaptées à chaque territoire.**

Depuis 2016, avec le Pacte régional pour la ruralité, le Plan régional d'accès à la santé, le Plan routier régional, la Stratégie de déploiement du très haut débit dans toute la région ou encore la nouvelle contractualisation avec les EPCI... nous avons lancé et mis en œuvre des politiques structurantes pour renforcer le développement et l'équité entre tous les territoires. C'est une priorité absolue pour améliorer le quotidien des Ligériens, pour lutter efficacement contre la fracture territoriale, mais également pour préparer l'avenir.

Car notre responsabilité collective, c'est aussi de nous projeter dès aujourd'hui pour imaginer et porter un nouveau projet de territoire pour notre région. C'est **la nouvelle démarche prospective « Ma Région 2050 »** que nous lancerons dès janvier 2019 en direction de l'ensemble des habitants de notre région. Ensemble, nous devons définir les grandes orientations qui permettront de conforter le développement des Pays de la Loire et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants.

LA RÉGION EN ACTION POUR L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



Chiffres clés

18,2% des habitants des Pays de la LOIRE, soit 660 000 personnes, sont considérée en zone médicale prioritaire

Source : ARS, janvier 2018



79% des Ligériens se déclarent en bonne santé et 18% en assez bonne santé.

source : ORS, la santé des habitants des Pays de la Loire, 2017



La mortalité par suicide et celle par pathologie liée à l'alcool sont nettement supérieures à la moyenne nationale, respectivement **+32%** et **+18%**

source : ORS, diagnostics santé 2019

Accès à **3,7** consultations par an et par Ligérien en moyenne (**3,7** en France)

3720 médecins généralistes libéraux

3173 médecins spécialistes

3932 infirmiers

3580 kinés

1132 pharmacies

50 établissements publics de santé dont deux CHU* (Nantes et Angers)

*Centre hospitalier universitaire



Depuis **2013**, le nombre de médecins généralistes libéraux a progressé de **+0,5%** par an en Pays de la Loire (**-0,3%** en France). Ce chiffre se traduit cependant par de fortes disparités en région (**-1,4%** en Sarthe et en Vendée, et **+1,8%** en Loire-Atlantique)

source : ORS, 2019



65% des médecins généralistes libéraux ligériens exerçant en 2018 ont obtenu leur diplôme en Pays de la Loire.

source : ORS, 2019



65% des médecins généralistes libéraux en Pays de la Loire sont installés en groupe ou Maison de santé (contre **54%** au plan national).

source : ORS, 2019

89 maisons de santé pluriprofessionnelles en Pays de la Loire

18 MSP en fonctionnement en Loire Atlantique

18 MSP en fonctionnement en Maine et Loire

18 MSP en fonctionnement en Mayenne

18 MSP en fonctionnement en Sarthe

18 MSP en fonctionnement en Vendée

34 MSP en projet

Plan régional d'accès à la santé : LA SANTÉ PARTOUT ET POUR TOUS



Face à des besoins de santé croissants au sein de la population ligérienne liés à la fois à une forte natalité, au développement des maladies chroniques et au vieillissement accéléré des Ligériens, les acteurs régionaux ont partagé le constat d'une double fracture :

- Une tension sur les effectifs et les conditions d'exercice des professionnels de santé de proximité. Les acteurs dressent un constat alarmant sur le nombre de professionnels non remplacés dans les zones rurales, périurbaines et même urbaines de la région.
- Une inégale répartition des professionnels de santé en exercice sur le territoire régional. L'accès aux professionnels de santé est très variable selon les départements, voire les bassins de vie.

« L'enjeu en matière de santé est clair : favoriser le maintien et l'installation durable des professionnels de santé dans les territoires qui en manquent ou qui en manqueront, qu'ils soient ruraux, péri-urbains ou même urbains. Je ne veux pas d'une région à deux vitesses. »

Christelle MORANCAIS
présidente de la Région des Pays de la Loire

Une action volontariste

Pour répondre à cette fracture sanitaire et préparer l'avenir en Pays de la Loire, le Conseil régional a adopté en décembre 2016 un **Plan régional d'accès à la santé**. À travers des **actions concrètes, efficaces et innovantes**, la Région a défini **15 mesures**.

Objectif : accompagner les élus locaux, qui jouent un rôle fondamental dans l'organisation d'une santé de proximité, mais aussi y associer les professionnels de santé et les nombreux acteurs régionaux impliqués, en partenariat étroit avec l'Agence régionale de santé. Doté d'une enveloppe de **10 millions d'euros sur quatre ans**, ce Plan est la concrétisation des engagements en faveur de la santé du Pacte régional pour la ruralité adopté en juin 2016. Il s'agit d'une **action volontariste de la Région** (NB. la santé relève d'abord de la compétence de l'État). Fondée sur la concertation, cette action se mène au quotidien en complémentarité avec les acteurs régionaux de la santé : 70 partenaires associés parmi lesquels l'Agence régionale de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, les Départements, les Associations des maires ou les représentants des professionnels de santé.



2 questions à Catherine Deroche, conseillère régionale en charge de la santé et à la tête de la Mission santé dédiée au pilotage et au suivi du Plan régional d'accès à la santé.

Face à la difficulté d'accès aux services de santé dans les territoires, comment la Région agit-elle ?

« Avec le Plan santé régional, nous sommes dans une démarche visant à soutenir les territoires les plus fragiles, sans laisser les autres de côté. C'est l'accès aux soins de proximité qui doit être amélioré. La problématique d'installation et du maintien des professionnels de santé n'est pas la préoccupation de la Région seule. Nous agissons avec l'Agence régionale de santé et les Départements pour rendre plus lisible la boîte à outils d'accompagnements disponibles pour proposer des solutions adaptées aux besoins locaux. Afin d'être efficace, cet accompagnement ne peut s'appuyer que sur des politiques locales volontaristes : sensibiliser les élus locaux, mobiliser les acteurs sociaux et économiques, stimuler la mise en réseau des professionnels de santé. C'est un exercice coordonné à l'échelle de tout un territoire qui doit être recherché. »

Comment les acteurs locaux peuvent-ils concrètement agir, avec le soutien de la Région, pour améliorer l'offre de santé de leur territoire ?

« Aucun professionnel de santé ne viendra s'installer dans un territoire où il sera isolé. Isolé d'autres services de soins, mais aussi isolé de services publics, d'écoles... C'est le projet de vie des territoires qui doit être repensé dans son ensemble. Développer une offre de santé, c'est aussi de l'aménagement du territoire. »



Trois ans d'actions pour la santé en Pays de la Loire

15 mesures pour renforcer l'offre de santé en priorité dans les territoires en difficulté
Un investissement régional de **10 M€** sur 4 ans

25 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) soutenues depuis 2016

e.pass santé : **1300** partenaires ont intégré le dispositif

11 000 e.pass santé demandés

MESURE N°1 : le Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé (FRAIS)

Expérimenter et innover pour mieux soigner

Le maintien et le développement d'une offre de santé de proximité dans les territoires doivent s'appuyer sur des solutions innovantes qui doivent être expérimentées sur le terrain. La Région a décidé de faire de l'innovation l'un des fers de lance de son Plan santé pour répondre aux mutations que connaît le monde de la santé: vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, hausse des coûts de la santé...

La création en 2017 par la Région du **Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé (FRAIS)** permet dorénavant d'identifier et de soutenir les initiatives innovantes d'acteurs locaux. Il a notamment contribué :

- Au déploiement de la télémédecine à l'échelle globale d'un territoire, sur la métropole du Mans : ce projet met en réseau les compétences d'un hôpital local et des lieux où sont possibles des consultations de proximité (EHPAD, Maisons de santé, cabinets médicaux...). En pratique, 28 établissements et structures sont désormais en relation avec le centre hospitalier du Mans (72) depuis 2019. Une initiative qui permet aux patients de bénéficier de télé-expertise et de téléconsultation dans le domaine de la dermatologie ;
- A la création de centres de santé mobilisant des médecins retraités, en zones urbaines de Laval (53) et Saumur (49), afin de permettre aux habitants d'avoir de nouveau accès à un médecin traitant dans le quartier où ils vivent ;
- A la mise en place d'une «mammobile», véhicule sanitaire déployé par l'institut de cancérologie de l'Ouest en Sarthe, dont l'objectif est de faciliter le dépistage du cancer du sein, en allant au plus près des populations.



TÉMOIGNAGE

« Comment cette télémédecine s'organise-t-elle ?

Au centre hospitalier du Mans, mes collègues dermatologues et moi-même nous accordons une plage horaire d'une heure quotidienne pour émettre un avis médical à distance, derrière écran, en nous appuyant sur des images très précises de symptômes cutanés transmises par d'autres médecins de proximité, exerçant dans l'une des 28 structures participant au programme «télémédecine en Sarthe». »

Cette télé-expertise peut-elle remplacer une consultation classique ?

« Non, mais le patient gagne du temps et sa prise en charge peut ensuite être plus facilement accessible. Dans tous les cas, la téléconsultation doit s'inscrire dans le parcours de soins avec le médecin généraliste. Cette forme de télémédecine permet un accès rapide à un avis de spécialiste pour le patient et lui évite des déplacements qui peuvent s'avérer difficiles pour les personnes en manque ou perte de mobilité. »

Docteur Hervé Maillard, dermatologue au Centre hospitalier du Mans (72)



© Gettyimages

A savoir :

La dermatologie est la première discipline concernée par cette initiative de télémédecine sur le secteur du Mans. La gériatrie sera la deuxième mise en œuvre.

Soutien régional :
180 000 €/an
6 projets aidés depuis 2017



MESURE N°2 : Soutenir l'ingénierie des projets locaux de santé

Une aide sur-mesure pour les élus et les professionnels de santé

Sans diagnostic ni organisation préalable des élus et des professionnels autour des priorités de santé d'un territoire, les initiatives et les investissements sont souvent voués à l'échec. La Région des Pays de la Loire se mobilise pour accompagner ces acteurs dans leurs projets locaux de santé.

Tenir compte des réalités locales, s'adapter aux besoins des populations, des élus locaux et des professionnels de santé, pour construire et animer un projet de santé de territoire afin d'éviter des investissements publics dans des équipements inadaptés... La deuxième mesure du Plan régional d'accès à la santé permet de soutenir l'ingénierie des projets locaux de santé. Elle mobilise chaque année une enveloppe de 90 000 €.

Concrètement, depuis trois ans, cela s'est traduit par :

- Un soutien régional annuel à l'Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire (APMSL), qui permet un accompagnement pragmatique des équipes de professionnels de santé libéraux dans leurs projets, par des pairs, sur le terrain. Une dizaine d'équipes, sur autant de territoires, sont soutenues chaque année, depuis 2016.
- Un soutien à la structuration de l'exercice médical salarié. Ainsi, la Région aide la Fédération des centres de santé et accompagne depuis 2018 son projet de «labo innovation» agissant dans certains territoires où il n'y a plus suffisamment de professionnels libéraux.
- La mise en place d'un fonds d'aide aux projets locaux de santé, destiné prioritairement aux intercommunalités, comme pour les communautés de communes de l'île de Noirmoutier (85), de Loué-Brûlon-Noyen (72) et de Mayenne (53).
- La mise en place en 2019 d'un nouveau soutien au fonctionnement des postes d'animateurs locaux de santé, aide mobilisée par les communautés de communes Val de Sarthe et des Vallées de Braye et de l'Anille (72).



TÉMOIGNAGE

« Au sein de l'APMSL, nous aidons les professionnels de santé à monter leurs projets, avec l'aide de la Région des Pays de la Loire : différents rendez-vous leur sont proposés, comme des ateliers d'écriture de leur projet de santé, des sessions d'informations, des guides juridiques... Ces outils créent une montée en compétences de leur savoir-faire, en relation avec des partenaires extérieurs. Notre objectif est de leur faire gagner du temps et de les aider à optimiser leurs projets pour en garantir la réussite. »

Charlotte Dubois-Hervé, diététicienne au Pôle santé de Clisson (44), co-présidente de l'APMSL



Soutien régional :

101 750 €/an

Nombre de projets aidés depuis 2017 : **XX**

Une dizaine d'équipes sont accompagnées par l'APMSL chaque année

3 aides à l'ingénierie

2 aides pour animateurs de santé



MESURE N°3 : soutenir l'investissement de 35 nouvelles MSP d'ici à 2021

MESURE N°4 : répondre aux situations d'urgence des collectivités

La Région, premier cofinanceur des Maisons de santé

Soutenir les Maisons de santé

La Région des Pays de la Loire renforce l'offre de santé de proximité sur les territoires. Elle finance ainsi l'ouverture de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). En parallèle, elle élargit le cadre de son soutien pour tenir compte des réalités locales différentes.

« 25 maisons santé ont ouvert leurs portes depuis 2016 avec le soutien de la Région. Cela regroupe un total de 228 professionnels de santé (médecins, infirmiers, etc.). Nous poursuivons chaque jour notre accompagnement dans le cadre du Plan santé mais aussi des contrats territoire-Région (CTR) des élus locaux et des professionnels de santé qui unissent leurs forces autour de ces questions. Une dizaine de nouveaux projets sont attendus d'ici à 2021. »



Maurice PERRION
président de la commission
Territoires, ruralité, santé,
environnement du Conseil
régional des Pays de la Loire

En soutenant l'ouverture de Maisons de santé pluriprofessionnelles, la Région accentue sa mobilisation en faveur d'une santé pour tous, en proposant des solutions locales et une offre de santé de qualité. L'objectif reste bien d'améliorer le parcours de soins des habitants, en offrant un cadre d'accueil satisfaisant pour les nouveaux praticiens, là où les besoins se font le plus ressentir, dans des territoires ruraux, urbains ou péri-urbains. La Région investit 2,6 M€ par an pour les maisons de santé, c'est le premier cofinanceur de ces équipements en région : son investissement représente, en moyenne, 30 % du financement total de la structure.

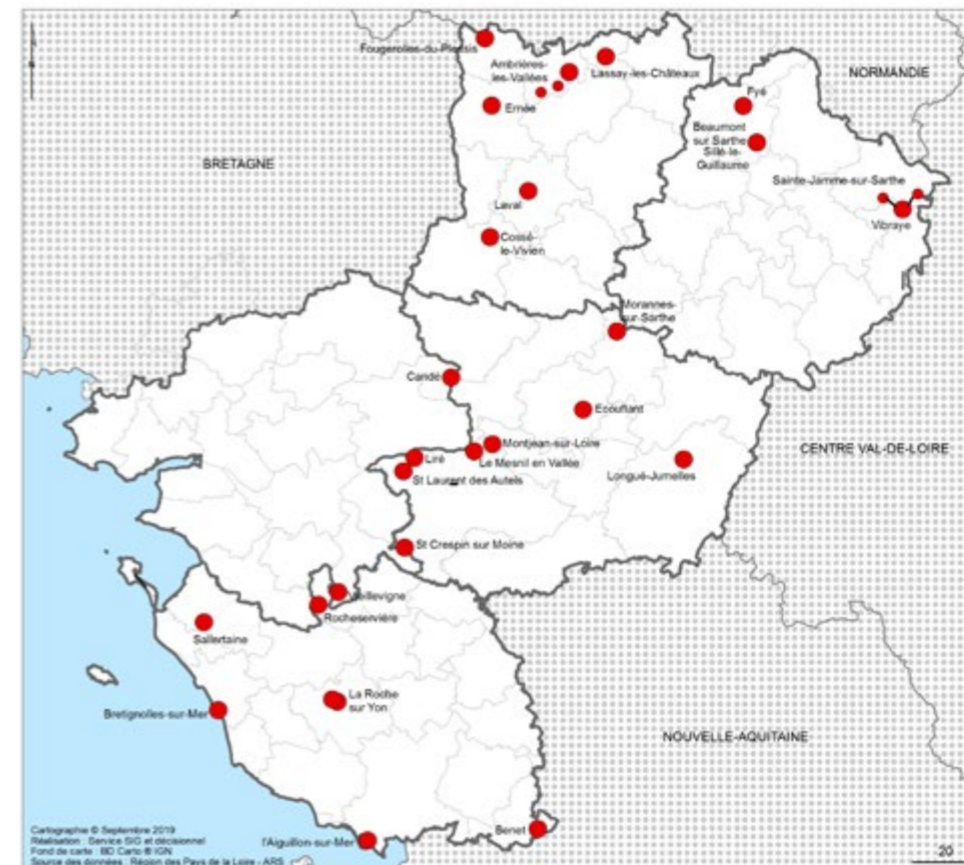
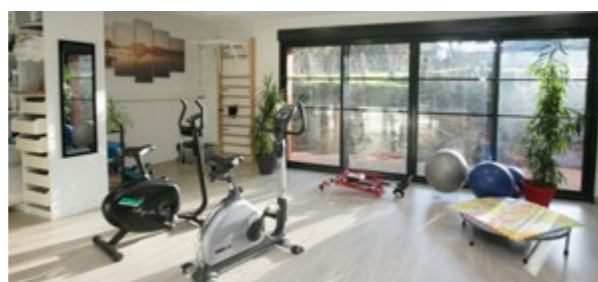
TÉMOIGNAGE

« Sur le territoire de Sèvremoine, qui regroupe dix communes déléguées et accueille 25 572 habitants, l'accès à la santé correspond à un réel enjeu d'attractivité. Réalisé en concertation, le schéma territorial de santé a mis en évidence la nécessité de proposer des services et des établissements supplémentaires. La réflexion menée a permis d'organiser une offre de santé articulée par quartier mais nous a également permis de mesurer, entre élus locaux, qu'il n'était pas possible de proposer une Maison de santé sur chaque commune déléguée. L'implantation de services de santé tient ainsi compte de contraintes partagées : accessibilité, distances géographiques entre les bassins de vie, opportunités immobilières... Notre action a été guidée par un objectif : être plus accessible. »

Didier Huchon, maire de Sèvremoine (49)

Maison de santé : pour mieux comprendre

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont une réponse à l'évolution des modes d'exercice de la médecine. Elles assurent des soins sans hébergement et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales. Elles regroupent des professionnels de santé et peuvent associer des personnels médicosociaux. Elles ne sont en aucun cas la simple juxtaposition de cabinets de santé libéraux. Le projet d'organisation et de santé, élaboré de manière concertée, permet un exercice collaboratif dans une optique de prise en charge globale des patients. La Région des Pays de la Loire soutient financièrement la création de MSP sur son territoire, assises sur de véritables projets de santé bâtis avec les élus et professionnels locaux.



Soutien du Conseil régional des Pays de la Loire aux Maisons de santé
Septembre 2019

● MSP soutenues depuis décembre 2015

□ Limites EPCI
□ Limites départementales
□ Régions limitrophes



Soutenir en urgence les cabinets médicaux portés par les collectivités locales

Les acteurs locaux comme les communes sont souvent contraints d'agir rapidement pour permettre de maintenir une offre minimale de santé, dans l'attente de la réalisation d'un projet plus pérenne. Dans cet esprit, la Région soutient les collectivités locales pour la construction ou la reprise de cabinets médicaux communaux, afin d'attirer ou de maintenir en urgence des professionnels. Neuf projets ont été soutenus depuis 2016, quatre en Loire-Atlantique, trois en Sarthe, un en Mayenne et un en Maine-et-Loire (par exemple le cabinet médical de Savigné-L'Évêque en Sarthe, inauguré en septembre 2019).

Soutenir les collectivités locales pour la création de centres de santé polyvalents

Là où les initiatives libérales font défaut, certaines collectivités ou associations - des centres de soins infirmiers principalement - décident de construire des centres de santé fondés sur un projet de santé pluriprofessionnel. Assis sur un partenariat local avec les professionnels libéraux en place, ces projets impliquent à la fois des médecins et autres professionnels de santé salariés. Trois projets ont été soutenus en 2018 et 2019 : le centre de santé de Sainte-Pazanne (44) qui a permis le recrutement de deux médecins ; celui de Sion-les-Mines (44) et de Saint-Nazaire (44).

Soutien régional aux MSP : 2,6 M€/an

Nombre de projets de MSP aidés depuis 2017 : 25

Objectif : 10 nouvelles MSP d'ici à 2021



MESURE N°7: soutenir la prévention et l'éducation à la santé

Privilégier la prévention chez les jeunes

Le système de santé privilégie encore aujourd'hui l'approche curative de la santé. Pourtant, la prévention est particulièrement pertinente, notamment chez les jeunes, car elle leur permet de devenir acteurs de leur propre santé et réduit fortement les conduites à risques.

Actions d'éducation à la santé auprès des jeunes lycéens et apprentis, éducation thérapeutique du patient au sein des maisons de santé pluridisciplinaires : la Région aborde la santé et le bien-être de manière globale, en associant plusieurs thématiques comme la nutrition, la vie affective et sexuelle, la prévention des conduites addictives... Elle répond ainsi à quatre objectifs :

- Accompagner les acteurs de prévention et promotion de la santé : 9 partenariats ont été noués avec des acteurs clés de la promotion de la santé en Pays de la Loire ;
- Soutenir les initiatives locales : mise en place d'un appel à initiatives locales ;
- Relayer l'information auprès des citoyens ligériens sur les grandes campagnes de santé publique : Le Mois sans tabac ;
- Créer des outils au service des jeunes : le e.pass santé donne ainsi accès à des consultations médicales, des analyses et à la délivrance de contraceptifs de manière anonyme et gratuite.

La Région accorde par ailleurs une place importante à la thématique santé/environnement, en lien avec les problématiques de l'habitat, de qualité de l'air, de la qualité de l'eau... Elle s'est engagée, avec l'État et l'Agence régionale de santé, dans un 3e plan régional santé environnement pour la période 2016-2021, dans l'objectif de poursuivre la préservation et l'amélioration de l'environnement qui constitue l'un des facteurs déterminants de la santé des Ligériens.



e.PASS JEUNES
UN DISPOSITIF ANONYME ET GRATUIT
PAR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE
À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT



TÉMOIGNAGE

« La Ville de Laval a reçu un soutien régional pour son projet «Apprentis santé - bien-être en formation, au travail et dans la vie». Organisé en partenariat avec des Centres de formation d'apprentis (CFA), la Maison des adolescents et l'association Unis-Cité, ce projet se décline en différentes actions de prévention menées par les apprentis eux-mêmes. « Théâtre d'improvisation, élaboration d'un repas avec un diététicien au CFA, réalisation d'une exposition vidéo sur les addictions... L'aide de la Région nous a permis d'organiser un certain nombre d'actions en faisant appel à des experts, et surtout en impliquant jeunes et professionnels des CFA. C'est une façon de faire de la prévention santé avec et grâce aux jeunes. »

Joëlle Vannier, chargée de mission santé de la Ville de Laval (53)



Soutien régional au développement d'actions d'éducation à la santé auprès des lycéens et apprentis : **1M €/an**

40 000 lycéens et apprentis accompagnés depuis **2017** par des actions de prévention

23 projets territoriaux de prévention

11 000 e.pass santé demandés depuis septembre **2018**



MESURE N°10 : faire émerger des maisons de santé pluriprofessionnelles universitaires

MESURE N° 11 : sensibiliser des futurs professionnels de santé à l'installation dans les territoires en difficulté

MESURE N° 14 : observer de façon plus ciblée l'offre de santé de proximité

Explorer et développer d'autres initiatives santé

Pour organiser et améliorer la qualité de l'offre locale de santé, d'autres actions sont possibles, encouragées par la Région des Pays de la Loire :

- **Faire émerger des maisons de santé universitaires**, par la mise en place, avec l'Université et le CHU de Nantes, d'un réseau de chercheurs en soins de proximité dans dix sites de soins de proximité en Loire-Atlantique et en Vendée. En effet, les jeunes professionnels de santé ont tendance à s'installer au sein ou à proximité immédiate des villes universitaires dans lesquelles ils ont effectué leurs études. L'objectif est de les inciter à s'installer dans d'autres territoires en leur faisant connaître leurs atouts et leurs potentiels. Pour y parvenir, la Région a conditionné son soutien aux maisons de santé à l'accueil de stagiaires étudiants en médecine et instituts de formation sanitaire. En Loire-Atlantique et en Vendée en particulier, l'objectif est aussi d'attirer dans ces territoires des médecins généralistes intéressés par l'enseignement et la recherche.

- **Poursuivre les Nuits de l'installation** : chaque année depuis 2017, cet événement porté par l'Agence régionale de santé et soutenu par la Région réunit environ 200 étudiants en santé des facultés de Nantes et Angers afin de les sensibiliser sur les conditions d'installation et de promouvoir l'ensemble du territoire régional.

- **Soutenir l'Observatoire de la santé**, qui collecte et analyse des données précieuses sur l'évolution des filières professionnelles (médecins, infirmiers) et sur les données de santé par territoire.

- **Soutenir le Gérontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire**, un réseau des acteurs ligériens au service du bien vieillir.



TÉMOIGNAGE

« L'accompagnement spécifique des territoires vieillissants est un enjeu qui dépasse le seul cadre médical. Les études le prouvent : la densité des services publics, la qualité de l'urbanisme, la richesse du tissu social et éducatif ont des effets sur la santé des personnes. Cela indique qu'il n'est pas possible de penser « offre de santé » uniquement sous l'angle des équipements ou des programmes de soins. Pour les territoires les plus fragilisés, comptant bien souvent une population vieillissante, les solutions doivent être hybrides. Le Gérontopôle joue un rôle essentiel d'animation et de ressource pour l'accompagnement du territoire régional et de ses acteurs à la transition démographique. Il a pour objet de réunir et de stimuler les initiatives publiques et privées destinées à promouvoir un vieillissement en bonne santé, la préservation de l'autonomie des personnes âgées et l'amélioration des conditions de vie favorisant la longévité. Notre observation des besoins en matière de logements, de mobilités, d'alimentations, de formations (...) aide à une meilleure prise en compte du vieillissement de la population. En favorisant le décloisonnement des disciplines, il est plus facile de mettre en place des actions favorisant le bien-être des seniors, et donc de leur bonne santé. »

Mickael Blanchet, géographe, intervenant au sein du Gérontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire, pôle de compétence pluridisciplinaire.

4 Nuits de l'installation depuis 2017

Près de **800** étudiants en médecine ont assisté à ces Nuits à Nantes et Angers

120 000 € pour le déploiement de Maisons de santé universitaires



MESURE N° 12 : mise en adéquation des places de formations sanitaires et sociales avec les besoins des territoires et une meilleure prise en compte de l'exercice pluriprofessionnel

Former plus, pour répondre aux besoins de demain

Les métiers de la santé et du social sont porteurs d'emplois variés. Ils allient technique et humain et permettent d'exercer auprès des cibles différentes : personnes en perte d'autonomie en raison de leur âge ou d'un handicap, enfants, familles, personnes fragiles... En Pays de la Loire, les formations sanitaires et sociales représentent plus de 8 500 étudiants et plus de 70 établissements de formation répartis sur l'ensemble du territoire.

Aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, éducateurs spécialisés... Le secteur sanitaire et social représentait, en 2018, 11% des emplois salariés du territoire, soit 190 000 personnes. Pour former ces professionnels, il existe en région de 70 établissements de formation sanitaire et sociale, répartis sur l'ensemble du territoire et qui accueillent près de 9 000 apprenants. Ces structures délivrent 25 diplômes d'État, avec de forts débouchés : 90% des élèves trouvent un emploi moins de 12 mois après la fin de leur formation. Ces formations sont ouvertes aux jeunes, aux adultes en reconversion, aux salariés en promotion professionnelle et la Région propose de nombreuses aides aux apprenants pour les financer.

Davantage d'unités de formations sur les territoires

Depuis 2016, la Région veille à ce que l'offre de formation ne se concentre pas uniquement sur les grandes agglomérations :

- La Région a impulsé entre les instituts de formation sanitaire et sociale sarthois une coopération renforcée visant à soutenir le territoire sarthois dans sa capacité à recruter et à fidéliser sur son territoire des étudiants et élèves en formation sanitaire et sociale.

- Un pôle régional de formation santé social à Laval regroupe en un même bâtiment plusieurs filières de formation sanitaires et sociales.

- Une convention de coopération renforcée entre l'Université d'Angers et les instituts de formation en soins infirmiers de Maine-et-Loire permet de multiplier les temps de formations communs entre étudiants en médecine et étudiants infirmiers.

En la matière, la Région des Pays de la Loire poursuit deux objectifs :

- Encourager les initiatives permettant aux futurs professionnels de santé et du social de collaborer ensemble dès leur formation pour lutter contre le sentiment d'isolement redouté par certains futurs professionnels réticents à l'idée de s'installer sur certains territoires.

- Sensibiliser les futurs professionnels de la santé et du social à la pluriprofessionnalité au cours de leur formation : partage de locaux entre filières de formation différentes, cours en commun, partage de formateurs, de lieux de stage, événements organisés en commun entre formateurs-enseignants-étudiants de toutes filières...

« Un bon maillage territorial des instituts de formation permet aux jeunes et aux adultes intéressés par les métiers du sanitaire et social, mais confrontés à des problèmes de mobilité, de pouvoir s'engager dans ces formations qui offre d'excellents débouchés. En d'autres termes, plus on forme dans les territoires en proximité, plus on fidélise les apprenants dans leur exercice futur. Par ailleurs, ce maillage permet aux employeurs locaux - les Ehpad, les associations locales, les hôpitaux locaux...- de pouvoir tisser des relations avec ces instituts et ainsi faciliter les accueils en stage suivi de recrutements. »

André Martin, président de la commission emploi, apprentissage, formation professionnelle du conseil régional des Pays de la Loire



49M€ consacrés chaque année par la Région pour les formations sanitaires et sociales

+ de 70 centres de formations en Pays de la Loire



Et demain ? Vers une approche territorialisée de la santé

Dans un contexte d'évolution nationale du système de santé, la mobilisation locale est plus que jamais d'actualité. La Région des Pays de la Loire participe à cette dynamique en développant une approche plus transversale et territorialisée.

À l'échelle des territoires les plus en difficultés, il s'agit de développer une approche plus intégrée, plus contractuelle avec les collectivités locales afin de :

- Poursuivre la structuration de filières territoriales de professionnels de santé en exercice coordonné, et ce en lien avec les filières de formation,
- Mieux accompagner la prise en main de l'organisation de l'offre locale de la santé par les élus locaux, des intercommunalités particulièrement.
- En matière de transversalité, développer au sein de l'action de la Région, de nouvelles synergies autour de la santé en lien avec le développement économique (start-up, objets connectés, silver économie), la recherche, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'éducation des jeunes, les formations...

Ma région 2050 : une démarche prospective pour définir les enjeux à relever

L'INSEE a évalué la population ligérienne de 2050 à 4,5 millions d'habitants, soit une augmentation de 840 000 Ligériens faisant des Pays de la Loire la première région métropolitaine en termes de taux de croissance mais avec une inégale répartition par classe d'âge. En 2050, on comptera deux fois plus de personnes âgées de plus de 65 ans : à titre d'exemple, la Sarthe et la Mayenne passeraient de 19 % à 30 % de personnes âgées de plus de 65 ans.

Demain, le choix d'une société avec un maintien à domicile plus inscrit dans la durée conduira à une situation où les séniors arriveront en établissement spécialisé plus âgés, en moins bonne santé et plus dépendants. En outre, l'augmentation de la longévité s'accompagnera d'une multiplication des situations de perte d'autonomie, qui nécessiteront non seulement des soins médicaux, mais aussi des services d'aide à la personne. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de patients atteints de maladies chroniques nécessitera des prises en soins plus coûteuses en temps et en argent dans un système de santé basé sur une rémunération à l'activité. Il existe toutefois de nombreuses marges de progrès en termes de coopération professionnelle et de prévention.



Faire face aux déserts médicaux

Le système de santé français est considéré, parmi les pays d'Europe de l'Ouest, comme l'un des plus performants par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mais aussi comme celui où les inégalités sociales et territoriales de santé sont les plus marquées. Aujourd'hui, en Pays de la Loire, il y a environ 138,6 médecins pour 100 000 habitants. En 2050, la DRESS évalue le ratio nombre de médecin par habitant à 169,8 pour 100 000 ; ce qui la place dans le 2e quartile des régions avec la plus faible densité médicale au niveau national, malgré l'augmentation du numérisé ces dix dernières années. Plusieurs leviers semblent alors pertinents pour répondre à cet enjeu de démographie tel que l'innovation technologique. À titre d'exemple, depuis septembre 2018, les téléconsultations sont remboursées par la Sécurité sociale et, depuis février 2019, la télé-expertise est également remboursée par l'assurance maladie.



S'adapter à demain

En 2030, il y aura un million de fois plus de données dans un dossier médical qu'aujourd'hui. Cette révolution, fruit du développement parallèle de la génomique, des neurosciences et des objets connectés, sera à l'origine d'un bouleversement des métiers de la santé.

Demain, les hôpitaux seront essentiellement des plateformes de haute technicité où l'on trouvera la médecine d'urgence et la prise en charge de pathologies aiguës. De même, le système de soins français se restructurera non plus autour de l'hôpital, mais autour du parcours de santé et de la prévention.

Demain, les effets de l'environnement sur la santé seront nombreux : la canicule, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, l'expansion des insectes porteurs de maladies, l'exposition aux particules fines, les perturbateurs endocriniens... Les nouveaux besoins en santé découleront en bonne partie de problématiques liées à l'environnement des personnes, qu'il s'agisse de leur environnement écologique et domestique, de leur alimentation ou encore de leurs conditions de travail.

